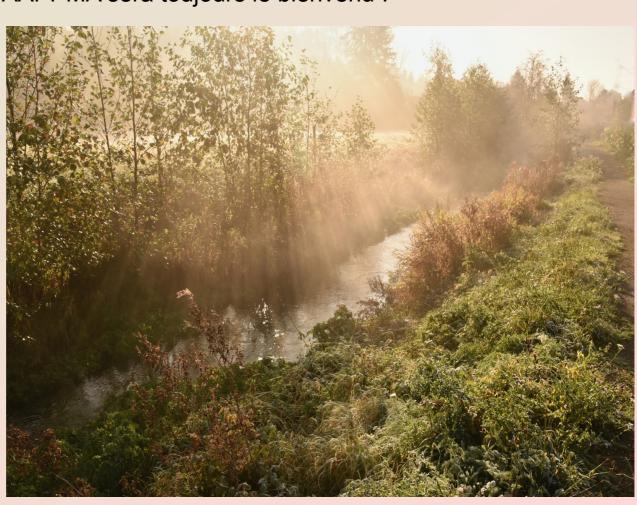
La Truite Sulpicienne et Béninoise Assemblée Générale 2021 « virtuelle »

Cette année, en raison du COVID19, les conditions sanitaires ne permettent pas d'organiser sereinement une assemblée générale « physique » mais nous vous proposons par cette présentation les bilans de l'année écoulée et les projets pour l'avenir de la rivière, de sa faune aquatique et des pêcheurs. Votre avis sur la vie de l'AAPPMA sera toujours le bienvenu!

ORDRE DU JOUR

- Rapport financier
- Rapport d'activité
- Projets



Rapport Financier



1. RECETTES AAPPMA 2020

1.1 SUBVENTIONS RECUES	
FEDERALE : ALEVINAGE	131,00 €
FEDERALE : Atelier Pêche	€
Nature	€
COMMUNE / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	305,00 €
AUTRES SUBVENTIONS	
	€
TOTAL	436,00 €
1.2 COTISATIONS STATUTAIRES ET AUTRES PERCUES	
COTISATION STATUTAIRE AAPPMA SUR CARTE DE PÊCHE	355,30 €
COTISATIONS OPTIONNELLES (Barques et Pontons)	€
TOTAL	355,30 €
1.3 RÉCIPROCITÉ	
RISTOURNE DÉPARTEMENTALE	1518,96 €
RISTOURNE INTERDÉPARTEMENTALE	240,00 €
TOTAL	1758,96 €
1.4 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
FOIRES-KERMESSES-LOTERIES	€
INSCRIPTIONS Atelier Pêche Nature	€
CONCOURS DE PÊCHE	€
ANIMATIONS DIVERSES	€
DONS	€
Autres RECETTES : Intérêts Livret A	32,17 €
TOTAL	32,17 €
TOTAL RECETTES (b)	2582,43 €

2. DEPENSES AAPPMA 2020

2.1 ACTIONS	
ACHAT POISSONS	422,00 €
ATELIER PÊCHE NATURE	€
FOIRES-KERMESSES-LOTERIES	€
CONCOURS DE PÊCHE	€
ANIMATIONS	
DONS	42,65 €
	€
TOTAL	464,65 €
2.2 CHARGES DE GESTION COURANTE	
INDEMNITÉS COMPENSATRICES DÉPOSITAIRES	€
INDEMNITÉS / FRAIS BUREAU / ADMINISTRATION / PERSONNEL	€
INDEMNITÉS / FRAIS DE GARDIENNAGE	343,22 €
INDEMNITÉS COMPENSATRICES DIVERSES	
LOCATION DROIT DE PÊCHE	€
LOCATION LOCAUX / TAXES	€
Frais COVID19	26,94 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : Frais bancaires	92,50 €
TOTAL	462,66 €
2.3 DIVERS	
ACHAT/RÉPARATION MATÉRIEL DE BUREAU	90,16 €
TRAVAUX / ENTRETIEN BAUX DE PÊCHE	96,90 €
ACHAT/RÉPARATION MATÉRIEL ENTRETIEN	€
CREANCES IRRECOUVRABLES (chèques impayés, etc)	€
AUTRES DEPENSES : hébergement site internet	28,66 €
TOTAL	215,72 €
TOTAL DEPENSES (c)	1143,03 €

3. RECAPITULATIF

3.1 REPORT SOLDE N-1 (a)	10579,07 €
--------------------------	------------

2582,43 €	TOTAL RECETTES (b)
1143,03 €	TOTAL DEPENSES (c)
12018,47 €	3.2 SOLDE NET AU 31/12/N = (a) + (b) - (c)

3.3 REPARTITION DE L'ACTIF	
COMPTE BANCAIRE AU 31/12/N	5801,69 €
COMPTE EPARGNE AU 31/12/N	6209,06 €
ESPÈCES EN CAISSE AU 31/12/N	7,72 €
DIVERS (bon d'achat, avoirs,) AU 31/12/N	-
3.4 ACTIF NET N	12018,47 €

Rapport d'activité



Nombre d'adhérents à l'AAPPMA en 2020

Catégorie d'adhérents	Nombre en 2019	Nombre en 2020
Cartes interfédérales URNE	32	31
Cartes « Personne Majeure »	11	16
Cartes « Personnes Mineure »	6	6
Cartes « Découvertes -12 ans »	5	6
Cartes « Découvertes Femme »	0	1
Cartes « Hebdomadaire »	0	1
Cartes « Journée »	5	3
Option « URNE »	0	0
TOTAL	59	64

Actions diverses

- Participation à l'étude et aux réunions sur les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Selle avec la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Aisne (FDAAPPMA02) pour la partie amont à Saint-Martin -Rivière.
- Démarches sur la problématique de l'érosion des terres agricoles avec le Syndicat mixte du bassin de la Selle et les services du département.
- Concertation avec le Syndicat de la Selle sur le piégeage des rats musqués, l'entretien de la ripisylve et la gestion des déchets.
- Mise à jour régulière du site internet l'AAPPMA.
- Vérification et entretien de la signalétique sur le parcours de pêche.
- Garderie : tenue du garde et demande de formation.

Opération « Hauts de France propres » Vendredi 6 mars 2020



Les résidents de la maison de l'enfance de Caudry et le Syndicat de la Selle en partenariat avec l'AAPPMA

Empoissonnement 80 Kg de TAC Le second a été annulé à cause du COVID



Les truites AEC surdensitaires sont livrées par la pisciculture : « Société Piscicole du Nord » 59159 MARCOING

INFORMATIONS



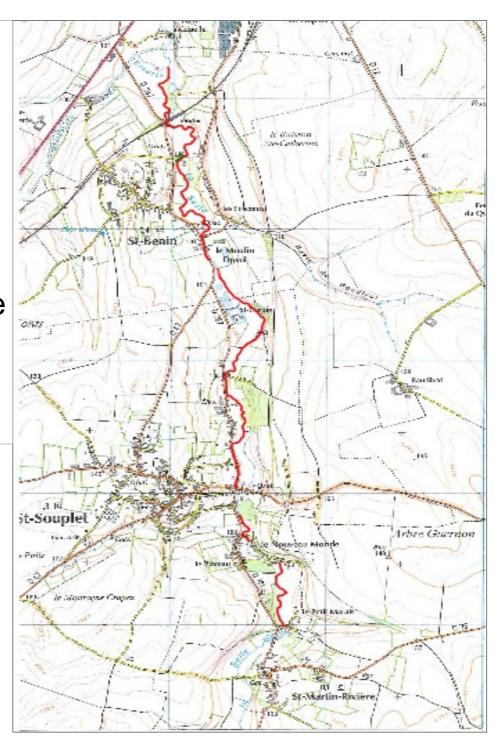
Les cartes de pêche sont en vente uniquement sur le site www.cartedepeche.fr Tarif des cartes de pêche 2021

Carte interfédérale URNE	100,00€
Carte personne majeure	77,00 €
Carte découverte femme	35,00 €
Carte personne mineure	15,50 €
Carte découverte -12ans	6,00 €
Carte hebdomadaire avec CPMA	33,00 €
Carte hebdomadaire sans CPMA	17,70 €
Carte journalière	17,70 €

Parcours de la Truite Sulpicienne et Béninoise :

la Selle jusqu'à la confluence avec la Rivièrette des Essarts Sauf cours et jardins

Réserves : La partie en amont de Saint-Martin-Rivière à la source Et La Rivièrette des Essarts



Dates d'ouverture et de fermeture sur le parcours de la Truite Sulpicienne et Béninoise

Du samedi 27 mars 2021 au dimanche 3 Octobre 2021 inclus tous les jours sauf les jours d'empoissonnement

Rappels:

Hameçon simple sans ardillon Appâts artificiels uniquement Pas de pâte ni de pain Les truites fario seront remises à l'eau avec précaution... La pratique du No-Kill n'est pas un concours...

Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

www.truite.org



La Truite Sulpicienne et Béninoise

Parcours de pêche de l'AAPPMA sur la rivière Selle Saint-Souplet & Saint-Benin



Ouverture: Dernier samedi du mois de mars

L'ouverture est retardée pour que les truites fario de la rivière Selle qui fraient de fin décembre à mars reprennent assez de force pour un loisir pêche de qualité.

La pêche est autorisée tous les jours jusque la fermeture officielle de l'arrêté préfectoral

Utiliser un hameçon simple sans ardillon - Les hameçons multiples sont interdits

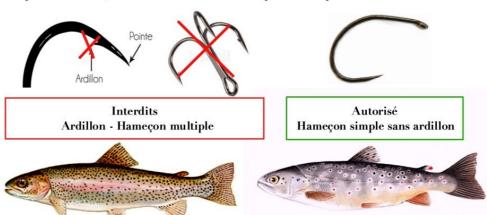
Uniquement des leurres artificiels (ni pâte, ni pain)

Remettre à l'eau toutes les truites fario en s'assurant de leur survie (Arrêté préfectoral)

Prélèvement maximum de 3 truites Arc-en-ciel par jour aux pêcheurs de l'AAPPMA

Ne pas marcher dans l'eau avant le mois de juin

Respecter la rivière, sa faune et sa flore - Être un pêcheur responsable



3 truites Arc-en-ciel maximum pour les pêcheurs de l'AAPPMA Truite Fario: Remise à l'eau obligatoire (Arrêté Préfectoral)

Projets



Contournement de la chute du moulin Mollet



Parcours du contournement

Travaux fin août début septembre 2021



Problématique N°1 de la reproduction des truites fario sur la Selle: érosion des terres agricole





Réunion avec la voirie départementale

pose d'un bassin de décantation en mai



Ouverture sur le parcours de l'AAPPMA Samedi 27 Mars 2021 Bonne saison de pêche!



Modifications des Statuts de l' AAPPMA

Pour des raisons administratives nous devons adopter quelques modifications et mises à jour de nos statuts auprès de la sous-préfecture.

Nous profitons de cette présentation pour vous amener à en prendre connaissance et donner votre avis **avant le 25 mars 2021.**

Le texte des nouveaux statuts et le résumé des modification vous sont adressés en pièces jointes du mail qui vous a été adressé.

STATUTS DE L'ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

La Truite Sulpicienne et Béninoise

établis conformément aux statuts-types fixés par l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, modifié par arrêté du 25 août 2020, JO1/10/2020.